

Les chenilles

La grande majorité des chenilles est totalement inoffensive et joue même un rôle important dans la biodiversité.



Les chenilles hyponomeutes ne représentent aucun danger. Inoffensives pour l'homme, elles causent surtout des nuisances esthétiques du fait des défoliations massives et du tissage de grandes toiles blanches.

La chenille processionnaire, quant à elle, est la larve d'un papillon et tient son nom de ses déplacements en file indienne souvent sous la forme de colonies très importantes. Elle est très présente au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit en colonie dans des nids accrochés sur ces arbres. Elles ont des poils urticants qui se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent. Elles peuvent provoquer des réactions urticariennes par libération d'histamine (substance aussi libérée dans les réactions allergiques), ces propriétés urticantes persistent même après la disparition de la chenille.

Les risques ?

- contact avec les yeux : développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).
- contact avec la peau : des rougeurs et des démangeaisons sur la peau.
- contact par inhalation : irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.
- contact par ingestion : inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.
- ces chenilles peuvent également causer des risques chez les animaux.

Comment bien s'en protéger ?

- ne pas s'approcher des chenilles, ne pas les toucher et ne pas toucher leur nid,
- ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids,
- porter des vêtements longs,
- éviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade,
- en cas de doute : prendre une douche et changer de vêtements,
- laver les fruits et légumes de votre jardin,
- éviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

La ville a depuis plusieurs années mis en place un dispositif de lutte efficace qui consiste à décrocher un maximum de nids et à poser des pièges. Ces derniers, constitués d'une goulotte et d'un sac, consiste à empêcher la chenille de descendre de l'arbre. Elle est ensuite piégée dans le sac ou elle ne pourra pas poursuivre son cycle de développement.

Infos pratiques

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires consultez votre médecin.

Liens utiles

[Site du ministère de la santé](#)

Contact

Agence Régionale de Santé de l'Île de France

tel : 01 44 02 00 00

www.ars.iledefrance.sante.fr